

COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 21/08/2023

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLÉMENTAIRE COMMUNE DE PIERREFORT

Par arrêté préfectoral n° 2023-1221 en date du 10 août 2023, les électeurs de la commune de Pierrefort sont convoqués aux fins de procéder à l'élection de cinq conseillers municipaux.

Le scrutin se déroulera le dimanche 1^{er} octobre 2023 pour le 1^{er} tour, et en cas de second tour, le dimanche 8 octobre 2023.

Les déclarations de candidature sont à déposer à la sous-préfecture de Saint-Flour, aux dates et heures suivantes :

- Lundi 11 septembre 2023 de 9h à 12h
- Mardi 12 septembre 2023 de 9h à 12h
- Mercredi 13 septembre 2023 de 9h à 12h
- Jeudi 14 septembre 2023 de 9h à 12h et de 14h à 18h

En cas de second tour, **et seulement dans l'hypothèse où il n'y aurait pas eu au moins cinq candidatures enregistrées pour le premier tour**, les déclarations de candidature seront réceptionnées en sous-préfecture de Saint-Flour :

- Lundi 02 octobre 2023 de 9h à 12h
- Mardi 03 octobre 2023 de 9h à 12h et de 14h à 18h

Service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél.: 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03 Mél.: <u>pref-communication@cantal.gouv.fr</u>

